

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1237

8 juin 2011

### SOMMAIRE

Agape Investments S.à r.l. ....	59351	LBREP III Enigma S.à r.l. ....	59363
Allcap Investment Management S.A. ....	59340	LBREP III Europe S.à r.l., SICAR ....	59364
BBA Aviation Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	59360	LBREP III Fimit S.à r.l. ....	59364
BBA Aviation S.à r.l. ....	59330	LBREP II IHG S.à r.l. ....	59349
BSkye Investors S.à r.l. ....	59341	LBREP III Immit S.à r.l. ....	59367
Central Korbana S.à r.l. ....	59350	LBREP III Marina Towers S.à r.l. ....	59376
Chemo Trade S.A. ....	59354	LBREP II LBP S.à r.l. ....	59350
Chill S.à r.l. ....	59339	LBREP II Neptune S.à r.l. ....	59350
Delta Africa Holding SPF S.A. ....	59376	LBREP II Segovia S.à r.l. ....	59353
Fincor International Holding S.A. ....	59347	LBREP II Sierra Blanca S.à r.l. ....	59353
Gemina Fiduciary Services S.A. ....	59358	Lloyds TSB International Liquidity ....	59359
Glam Coiffure S.à r.l. ....	59365	Morgan Stanley Lyra S.à r.l. ....	59368
LBPOL City S.à r.l. ....	59348	Preferred Retail S.A. ....	59369
LBREP II Harbor Holdings S.à r.l. ....	59348	Quasar System S.A. ....	59373
LBREP III Atemi S.à r.l. ....	59357	Red & Black Holdco S.à r.l. ....	59349
LBREP III BC S.à r.l. ....	59358	Royal Wings Holding ....	59364
LBREP III Bogtodorska S.à r.l. ....	59358	Sela Holding S.à r.l. ....	59363
LBREP III CBC S.à r.l. ....	59359	Sossem S.à r.l. ....	59354
LBREP III CH S.à r.l. ....	59359	Suvaki S.A. ....	59376
LBREP III Direct S.à r.l. ....	59360	Trident Luxembourg Holding ....	59374
		Vrucht Invest S.A. ....	59367

**BBA Aviation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 159.849.

---

**STATUTES**

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

BBA Luxembourg Investments S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg,

here duly represented by Ms. Annick Braquet, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée" which such party declares to incorporate.

**Name - Object - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

**Art. 2.** The Company's name is "BBA Aviation S.à r.l.".

**Art. 3.** The Company's purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and

(7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 40,000 (forty thousand United States Dollars), represented by 40,000 (forty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

**Art. 11.** The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

### Management

**Art. 12.** The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and by one or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and her/his/its/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate her/his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency

**Art. 13.** In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting physically held in Luxembourg or by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means initiated from Luxembourg allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto, including at least one category A manager and one category B manager.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

**Art. 14.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

### General meetings of shareholders

**Art. 15.** In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

**Art. 16.** General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

#### Financial year - Balance sheet

**Art. 17.** The Company's financial year begins on 23 March and closes on 22 March.

**Art. 18.** Each year, as of 22 March, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 19.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders' number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

#### Supervision of the company

**Art. 20.** If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaire"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises agréés".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

#### Dividend - Reserves

**Art. 21.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Only one distribution of dividends or interim dividends per financial year of the Company will be permitted.

**Art. 22.** Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

## Winding-up - Liquidation

**Art. 23.** The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

**Art. 24.** The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

### Applicable law

**Art. 25.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory measures*

Exceptionally, (i) the first financial year shall begin today and end on 17 March 2011 and (ii) the second financial year shall begin on 18 March 2011 and end on 22 March 2011.

#### *Subscription - Payment*

The appearing party hereby declares to subscribe to the 40,000 (forty thousand) shares issued by the Company as follows:

- BBA Luxembourg Investments S.à r.l., prenamed, subscribes to 40,000 (forty thousand) shares.

All the shares have been fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about EUR 1,200.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Is appointed as category A manager:

- Daniel Vincent Marcinik, residing professionally at 201 South Orange Avenue, Suite 1100, Orlando, FL 32801, United States of America.

2) Is appointed as category B manager:

- Michael Lange, residing professionally at 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

3) The Company shall have its registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

### Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seizième jour de mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg soussigné.

#### Comparaît:

BBA Luxembourg Investments S.à r.l., une société constituée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis à 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg,

ici représentée par Mme Annick Braquet, résidant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire instrumentant de dresser les statuts suivants (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

### Dénomination - Objet - Siège - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué une société à responsabilité limitée (la «Société»), régis par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

**Art. 2.** La dénomination de la société est «BBA Aviation S.à r.l.».

**Art. 3.** L'objet de la Société est:

1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

3) De manière générale, de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

5) D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Sociétés Affiliées»), tout concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers de Sociétés Affiliées);

6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et

7) De manière générale faire toute chose apparaissant à la société comme étant favorable à l'accomplissement de l'objet de la société, tel que susmentionné.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** La société a son siège social dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) de la Société.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à 40.000 USD (quarante mille Dollars américains), représenté par 40.000 (quarante mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décision et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombre de part qu'il détient.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

**Art. 11.** La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de la même classe en proportion de leur participation dans le capital social ou de la classe de parts sociales concernée représentés par leurs parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

### Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'au moins un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) en tant que gérant(s) de catégorie A ou gérant(s) de catégorie B et sa/ leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérant(s) peut/peuvent être révoqué(s) ou remplacé(s) ad nutum à tout moment avec ou sans justification par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant (s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

**Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé dans cette intention. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant de la Société peut assister à une réunion du conseil de gérance tenue physiquement à Luxembourg par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication, initié de Luxembourg, approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité de ses membres est présente ou représentée, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire télécopie, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

**Art. 14.** Tout gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

#### **Assemblée générale des associés**

**Art. 15.** En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

Les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. 1 (une) assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

**Art. 16.** Les assemblées générales des associés sont convoquées et les résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance, ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié, un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

## Exercice social - Comptes annuels

**Art. 17.** L'exercice social commence le 23 mars et se termine le 22 mars.

**Art. 18.** Chaque année, au 22 mars, le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du/des gérant(s), du/des commissaire(s) (s'il en existe) et du/des associé(s) envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

**Art. 19.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

## Surveillance de la société

**Art. 20.** Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommé(s) par l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'«Institut des réviseurs d'entreprises agréés».

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréés peut/peuvent être nommé(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat

## Dividendes - Réserves

**Art. 21.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pourcent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais seront à nouveau obligatoire si la réserve légale redevient inférieure à ce seuil de dix pourcent.

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au prorata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Seule une distribution de dividendes ou de dividendes intérimaires par exercice social de la Société sera permise.

**Art. 22.** Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou le gérant unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

## Dissolution - Liquidation

**Art. 23.** L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

**Art. 24.** L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social, devra désigner un ou plusieurs liquidateur(s) personne(s) physique(s) ou morale(s) et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs ainsi que leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

### Loi applicable

**Art. 25.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

#### *Dispositions transitoires*

Exceptionnellement (i) le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 17 mars 2011 et (ii) le deuxième exercice social commencera le 18 mars 2011 pour finir le 22 mars 2011.

#### *Libérations - Apports*

La partie comparante déclare par la présente souscrire aux 40.000 (quarante mille) parts sociales comme suit:

- BBA Luxembourg Investments S.à r.l., prénommée, souscrit à 40.000 (quarante mille) parts sociales;

Les parts sociales ont été entièrement payés en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire soussigné.

#### *Estimation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.200.

#### *Décisions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant de catégorie A:

- Daniel Vincent Marcinik, demeurant professionnellement au 201 South Orange Avenue, Suite 1100, Orlando, FL 32801, Etats Unis d'Amérique;

2) Est nommé gérant de catégorie B:

- Michael Lange, demeurant professionnellement au 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12 des statuts, la Société est engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

3) Le siège social de la Société est établi au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mars 2011. Relation: LAC/2011/12745. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Releveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 mars 2011.

Référence de publication: 2011044262/527.

(110050076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

---

### **Chill S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 1, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 111.713.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 mars 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011044602/11.

(110050677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

---

**Allcap Investment Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 81.791.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille onze le vingt et un février

Par devant nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

Monsieur Hugues de Monthébert, Juriste, Pictet Funds (Europe) S.A. résidant professionnellement au 3, Boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, agissant au nom et pour compte de Allcap Investment Management S.A. ayant son siège social au 1, Boulevard Royal, L -2449 à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 31 décembre 2010, laquelle procuration, signée "ne varietur" par le comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en cette qualité, demanda au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que la société Allcap Investment Management S.A. (la «Société»), une société anonyme régie actuellement par le chapitre 14 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectifs, ayant son siège social à Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 81 791), a été constituée en vertu d'un acte reçu par devant Maître Edmond Schroeder le 26 avril 2001;

- que la Société a pour objet la création, l'administration et la gestion du fonds commun de placement, dénommé Swiss Allcap Selection (le «Fonds»);

- que la Société ne détient pas de participation à l'étranger, ni aucune détention dans des biens immobiliers;

- que le Fonds a été liquidé en date du 1<sup>er</sup> mars 2010 et que dès lors la Société est devenue sans objet;

- qu'actuellement 250 actions nominatives de la Société, d'une valeur nominale de 1 CHF par action, restent en circulation;

- qu'Atlas Capital S.A. suite à une cession d'actions, est l'unique propriétaire de ses actions (l'«Actionnaire Unique») et a décidé de dissoudre la Société;

- que la dissolution de la Société est prononcée avec effet immédiat et que l'Actionnaire Unique assume la fonction de liquidateur;

- que l'Actionnaire Unique est investi des avoirs et qu'il déclare que toutes les obligations de la Société ont été acquittées et qu'il assumera les engagements de la Société dissoute même inconnus à l'heure actuelle et que partant, la Société est dès lors définitivement liquidée;

- que décharge est donnée aux administrateurs et auditeurs de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de dissolution;

- que le rapport annuel audité au 31 décembre 2010 est approuvé;

- que les registres et documents sociaux de la Société seront conservés pendant une période de cinq ans, au siège social, 1 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le comparant a présenté au notaire le registre des actionnaires qui est clôturé.

Le présent acte a été rédigé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent document ayant été lu au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, ledit comparant ayant signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: H. DE MONTHEBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 22 février 2011. Relation: LAC/2011/8714. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 03 mars 2011.

Référence de publication: 2011045739/48.

(110050796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

---

**BSkye Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.801.

—  
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the twenty-second day of March.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Travis Investment SARL, a company duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 152281,

here represented by Giovanni La Forgia, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10<sup>th</sup>, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of incorporation (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2. Corporate name.** The Company will have the name "BSkye Investors S.à r.l." (hereafter the "Company").

**Art. 3. Corporate objects.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises which form part of the same group of companies as the Company any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Capital.** The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.-EUR) represented by TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED (12,500) shares with a par value of ONE EURO (1,-EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

**Art. 7. Changes on capital.** Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8. Rights and Duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be. The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10. Transfer of shares.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11. Events affecting the company.** The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12. Managers.** The Company is managed by one or more manager(s), who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an undetermined period of time.

Managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

**Art. 13. Bureau.** The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

**Art. 14. Meetings of the board of managers.** Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

**Art. 15. Minutes - Resolutions.** All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least one manager. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

**Art. 16. Powers.** The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

**Art. 17. Delegation of powers.** The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

**Art. 18. Representation of the Company.** The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the board of managers.

**Art. 19. Liability of the managers.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 20. Events affecting the managers.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

**Art. 21. Decisions of the shareholders.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

**Art. 22. Financial year.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of the same year.

**Art. 23. Financial statements.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 24. Allocation of profits.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**Art. 25. Dissolution - Liquidation.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 26. Matters not provided.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first financial year shall start on the date of the incorporation and end on December 31<sup>st</sup>, 2011.

#### *Subscription - Payment*

The Articles of the Company having thus been drawn up, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.-EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 183 of the law of August, 15, 1915, on commercial companies, as amended have been observed.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1.300.-).

*Resolutions of the sole shareholder*

1) The Company will be administered by the following managers:

a) Mr Wim RITS, lawyer, born on 14 June 1970, at Merksem (Belgium), with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;

b) Mr Ivo HEMELRAAD, lawyer, born on 12 October 1961, at Utrecht (the Netherlands) with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;

c) Giovanni La Forgia, lawyer, born on 24 October 1982, at Bari (Italy), with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;

2) The address of the corporation is fixed at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

**A COMPARU:**

Travis Investments S.à r.l., une société de droit luxembourgeois dont le siège est établi à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152281, ici représentée par Giovanni La Forgia, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2. Dénomination.** La Société aura la dénomination: " BSkye Investors S.à r.l." (ci-après "La Société").

**Art. 3. Objet.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises qui font partie du même groupe de sociétés que la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers en relation avec son objet ou pouvant en favoriser l'accomplissement.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-EUR) représenté par DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (1.-EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7. Modification du capital social.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10. Cession de parts sociales.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11. Événements affectant la Société.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

**Art. 13. Bureau.** Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

**Art. 14. Réunions du conseil de gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnée dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

**Art. 15. Procès-verbaux - Décisions.** Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

**Art. 16. Pouvoirs.** Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

**Art. 17. Délégation de pouvoirs.** Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

**Art. 18. Représentation de la Société.** La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

**Art. 19. Événements affectant la gérance.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

**Art. 20. Responsabilité de la gérance.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 21. Décisions de l'associé ou des associés.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

**Art. 22. Année sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 23. Bilan.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 24. Répartition des bénéfices.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 25. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 26. Dispositions générales.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

*Souscription - Libération*

La partie comparante, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales et les avoir libérées à concurrence de la totalité par un apport en espèce, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-EUR) est désormais à la disposition de la société sous les signatures autorisées.

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

*Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (EUR 1.300.-).

*Résolutions de l'associé unique*

- 1) La Société est administrée par les gérants suivants:
  - a) Monsieur Wim RITS, juriste, né le 14 Juin 1970 à Merksem (Belgique), avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
  - b) Monsieur Ivo HEEMELRAAD, juriste, né le 12 octobre 1961 à Utrecht (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.
  - c) Monsieur Giovanni LA FORGIA, juriste, né le 24 octobre 1982 à Bari (Italie), avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.
- 2) L'adresse de la Société est fixée au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: G. La Forgia et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 mars 2011. LAC/2011/13700. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2011.

Référence de publication: 2011043198/358.

(110048969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

**Fincor International Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 59.325.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée  
générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 23 mars 2011*

L'assemblée prend acte de et accepte les démissions de:

Monsieur Stefano De Meo, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de sa fonction d'administrateur et président;

Monsieur Sandro Capuzzo, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de sa fonction d'administrateur;

Monsieur Vincent Thill, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de sa fonction d'administrateur.

L'assemblée décide de nommer les administrateurs suivants:

Monsieur Andrea CARINI, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, administrateur et président

Monsieur Gregorio PUPINO, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, administrateur;

Madame Hélène MERCIER, employée privée, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs ayant comme échéance l'assemblée générale statuant sur les comptes clôturés au 30 juin 2013.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 30 juin 2013 comme suit:

*Commissaire aux comptes:*

Fiduciaire Mevea Luxembourg Sàrl, 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2011044643/35.

(110050673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

---

**LBREP II Harbor Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.056.475,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.544.

—  
EXTRAIT

L'adresse de Monsieur Rodolpho Amboss, gérant de catégorie B de la Société a changé:

1330 Sixth Avenue, Suite 1200, New York 10019, USA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Mars 2011.

Pour extrait conforme

LBREP II Harbor Holdings S.à r.l.

Michael Denny / Mike Tsoulies

Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2011044958/17.

(110049907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

---

**LBPOL City S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 112.903.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 14 avril 2011 que:

Madame Corine Frérot, née le 25 novembre 1973 à Brou-sur-Chantereine (France), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée gérante de catégorie A avec effet au 14 avril 2011 pour une durée indéterminée.

Depuis le 14 avril 2011, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

*Gérants de catégorie A:*

- Monsieur Michael Denny

- Madame Corine Frérot

*Gérants de catégorie B:*

- Monsieur Michael Tsoulies
- Monsieur Rodolpho Amboss

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Pour extrait conforme

LBPOL City S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011055454/25.

(110061937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

---

**LBREP II IHG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 153.313.

—  
EXTRAIT

L'adresse de Monsieur Rodolpho Amboss, gérant de catégorie B de la Société a changé:

1330 Sixth Avenue, Suite 1200, New York 10019, USA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Mars 2011.

Pour extrait conforme

LBREP II IHG S.à r.l.

Michael Denny / Mike Tsoulies

*Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B*

Référence de publication: 2011044959/17.

(110049905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

---

**Red & Black Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 12 avril 2011*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 12 avril 2011 que:

- Les associés ont accepté la démission de Peter Gibbs, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat;
- Les associés ont nommé Cédric Pedoni, né le 24 mars 1975 à Villerupt, France, ayant son adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 12 avril 2011, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Séverine Michel
- David Sullivan
- Fabio Andreottola
- Cédric Pedoni

Séverine Michel

*Gérante*

Référence de publication: 2011056096/20.

(110062677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

---

**LBREP II LBP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 144.400,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 120.098.

—  
EXTRAIT

L'adresse de Monsieur Rodolpho Amboss, gérant de catégorie B de la Société a changé:  
1330 Sixth Avenue, Suite 1200, New York 10019, USA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Mars 2011.

Pour extrait conforme

LBREP II LBP S.à r.l.

Michael Denny / Mike Tsoulies

*Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B*

Référence de publication: 2011044960/17.

(110049902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

---

**LBREP II Neptune S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 118.131.

—  
EXTRAIT

L'adresse de Monsieur Rodolpho Amboss, gérant de catégorie B de la Société a changé:  
1330 Sixth Avenue, Suite 1200, New York 10019, USA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Mars 2011.

Pour extrait conforme

LBREP II Neptune S.à r.l.

Michael Denny / Mike Tsoulies

*Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B*

Référence de publication: 2011044961/17.

(110049900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

---

**Central Korbana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 158.193.

—  
Veuillez prendre note qu'en date du 14 janvier 2011, les deux associées, la société 1571381 Alberta Ltd. et la société 1571372 Alberta Ltd. ont changé leur dénomination respectivement en Central Korbana (GV) Ltd. et Central Korbana (PX) Ltd.

Nouvelle situation associées:

Central Korbana (GV) Ltd. ....	1.946 Parts Sociales de Catégorie A
	13.622 Parts Sociales de Catégorie D sous forme nominative
Central Korbana (PX) Ltd. ....	1.946 Parts Sociales de Catégorie B sous forme nominative
Central Korbana (WCB) Ltd. ....	1.946 Parts Sociales de Catégorie C sous forme nominative

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2011.

Pour avis sincère et conforme

Central Korbana S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011056486/20.

(110062912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

---

**Agape Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 152.451.

—  
In the year two thousand and eleven, on the eighteenth day of March.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the Company (société à responsabilité limitée) AGAPE INVESTMENTS S.à r.l., with its registered office at L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, entered in the Trade Register in Luxembourg under section B and number 0.152.451, incorporated through notary act dated March 26, 2010, published in the Mémorial C N°1044/2010.

The meeting is opened by Mr. Gabriel El-Rhilani.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mr. Gianpiero Saddi.

The meeting elects as scrutineer Mr. Gabriel El-Rhilani.

The chairman then states:

I.- That the agenda of the meeting is worded as follows:

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment of the liquidator and determination of its power.
3. Miscellaneous

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

In accordance with articles 141-151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the meeting resolved to dissolve the Company and put it into liquidation with immediate effect.

*Second resolution:*

As a consequence of the above resolution, the meeting resolved to appoint as liquidator: LFG AG, with registered office at L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, (the "Liquidator").

The meeting resolved that, in performing his duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided by Articles 144 to 148bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The Liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The Liquidator may in the name and on behalf of the company and in accordance with the law, redeem shares issued by the company.

The Liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The Liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the Liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then closed the meeting.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas this deed is drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le dix-huitième jour du mois de mars.

Par-devant, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée dénommée AGAPE INVESTMENTS S.à r.l., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le N°0.152.451, constituée par acte notarié du 26 mars 2010, publié au Mémorial C N°1044.

L'assemblée est présidée par Gabriel El-Rhilani.

Le Président désigne comme secrétaire Gianpiero Saggi.

L'assemblée élit comme scrutateur Gabriel El-Rhilani.

Le Président expose ensuite:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination des pouvoirs qui lui sont conférés;
3. Divers

(ii) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des associés représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les associés présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution:*

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), l'assemblée a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

#### *Quatrième résolution:*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée a décidé de nommer comme liquidateur la société anonyme LFG AG, avec siège social au L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, (le "Liquidateur").

L'assemblée a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le Liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le Liquidateur peut, au nom et pour le compte de la société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la société.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux actionnaires des avances sur le boni de liquidation.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du Liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des associés présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. El-Rhilani, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mars 2011. LAC/2011/13819. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2011.

Référence de publication: 2011044223/128.

(110050592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

---

**LBREP II Segovia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.121.

—  
EXTRAIT

L'adresse de Monsieur Rodolpho Amboss, gérant de catégorie B de la Société a changé:

1330 Sixth Avenue, Suite 1200, New York 10019, USA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Mars 2011.

Pour extrait conforme

LBREP II Segovia S.à r.l.

Michael Denny / Mike Tsoulios

Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2011044962/17.

(110049968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

---

**LBREP II Sierra Blanca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 112.068.

—  
EXTRAIT

L'adresse de Monsieur Rodolpho Amboss, gérant de catégorie B de la Société a changé:

1330 Sixth Avenue, Suite 1200, New York 10019, USA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Mars 2011.

Pour extrait conforme

LBREP II Sierra Blanca S.à r.l.

Michael Denny / Mike Tsoulios

Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2011044963/17.

(110049970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

---

**Chemo Trade S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 127.963.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011050917/9.

(110057059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

---

**Sossem S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1341 Luxembourg, 9, place de Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 159.738.

—  
STATUTS

L'an deux mille onze, le premier mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Olivier GISCARD D'ESTAING, directeur de sociétés, né à Paris/8<sup>e</sup> (France), le 30 décembre 1927, demeurant à F-92200 Neuilly-sur-Seine, 25, boulevard du Château (France),

ici représentée par Madame Helene MÜLLER-SCHWIERING, avocat à la cour, demeurant professionnellement à L-1341 Luxembourg, 9, Place de Clairefontaine,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexées au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de SOSSEM S.à r.l..

**Art. 3.** La société a pour objet la recherche, l'analyse et l'exploitation des sources sous-marines d'eau douce, la réalisation de toutes opérations commerciales, industrielles et financières, l'investissement et le développement dans des valeurs mobilières et immobilières, l'investissement dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La société pourra effectuer toutes opérations en relation avec l'objet tel que mentionné ci-dessus, et ce, dans son interprétation la plus large, et la réalisation de toutes activités en relation avec celui-ci.)

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

### **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 8. Gérance.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le "Gérant Unique". En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (ci-après le "Conseil de Gérance").

Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

**Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.** Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

**Art. 10. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe du président du conseil de gérance et un autre de gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Président du Conseil de Gérance et un autre gérant.

**Art. 11. Délégation et Agent du gérant unique et du conseil de Gérance.** Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Président du conseil de gérance et un autre gérant peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Président du Conseil de Gérance avec un autre gérant détermine (nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 12. Réunion du conseil de Gérance.** En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant.

Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

L'utilisation de la vidéo conférence et de la conférence téléphonique est autorisée si chaque Gérant participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Une décision écrite, signée par tous les gérants est valable et valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance

Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

### **Titre IV. - Assemblée générale des associés**

**Art. 13. Assemblées générales annuelles et Extraordinaires des associés.** Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société représente l'intégralité des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Si la Société n'a qu'un associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

L'assemblée générale annuelle des associés se réunit annuellement au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg à préciser dans la convocation pour l'assemblée, endéans les douze mois qui suivent la clôture de l'année sociale.

Sauf disposition contraire de la loi, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts peuvent, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société ou augmenter les engagements de tout associé au sein de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés.

**Art. 14. Droit de vote et Droit patrimonial des associés.** Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part. Lorsqu'une part est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme le seul propriétaire en relation avec la Société.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et profits de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

#### **Titre V. - Année sociale - Bilan - Surveillance**

**Art. 15. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16. Bilan.** A la fin de chaque exercice social, le conseil de gérance prépare les comptes annuels qui sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, détermine l'affectation des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance,
2. ces comptes font apparaître des fonds suffisant pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des affectations effectuées sur les réserves disponibles et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire;
3. la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
4. le versement est réalisé lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

**Art. 17. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises.** Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société a seulement besoin d'une vérification des comptes par un commissaire aux comptes si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé lorsque l'exemption prévue par les articles 256 et 215 de la Loi n'est pas applicable.

#### **Titre VI. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 18. Dissolution.** Le décès, la faillite ou l'insolvabilité de l'associé unique ou d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

**Art. 19. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### **Titre VII. - Loi applicable**

**Art. 20. Référence aux dispositions légales.** Toute question qui ne serait pas régie par les présents statuts devra être réglée conformément à la Loi.

*Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

### *Souscription et Libération*

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Olivier GISCARD D'ESTAING, prénommé, et ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

### *Résolutions prises par l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-1341 Luxembourg, 9, Place de Clairefontaine.

2.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).

Est nommé gérant de la Société pour une période indéterminée:

Monsieur Olivier GISCARD D'ESTAING, directeur de sociétés, né à Paris/8e (France), le 30 décembre 1927, demeurant à F-92200 Neuilly-sur-Seine, 25, boulevard du Château (France).

### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif la partie comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la partie comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Helene MÜLLER-SCHWIERING, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 09 mars 2011. Relation GRE/2011/981. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 23 mars 2011.

Référence de publication: 2011042852/173.

(110047702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

---

### **LBREP III Atemi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.035.

### — EXTRAIT

L'adresse de Monsieur Rodolpho Amboss, gérant de catégorie B de la Société a changé:

1330 Sixth Avenue, Suite 1200, New York 10019, USA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Mars 2011.

Pour extrait conforme

LBREP III Atemi S.à r.l.

Michael Denny / Mike Tsoulies

Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2011044964/17.

(110049774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

---

**LBREP III Bogtodorska S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 133.183.

—  
EXTRAIT

L'adresse de Monsieur Rodolpho Amboss, gérant de catégorie B de la Société a changé:

1330 Sixth Avenue, Suite 1200, New York 10019, USA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Mars 2011.

Pour extrait conforme

LBREP III Bogtodorska S.à r.l.

Michael Denny / Mike Tsoulies

*Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B*

Référence de publication: 2011044965/17.

(110049783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

**Gemina Fiduciary Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 22-24, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 67.668.

—  
L'assemblée générale annuelle des actionnaires, tenue en date du 5 avril 2011, a décidé que:

Madame Giuseppina CORSI, 8 via della Posta à 20121 Milan,

Maître Alex SCHMITT, 22-24 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg, et

Madame Josiane WEILER, 11 rue des champs à L-1323 Luxembourg

sont confirmés dans leurs mandats d'administrateur de la société pour une année.

KPMG Audit est renommé commissaire aux comptes de la société pour une année.

Les mandats des Administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin aussitôt après la tenue de l'Assemblée Générale de l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Pour extrait sincère et conforme

GEMINA FIDUCIARY SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2011056495/20.

(110062362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

**LBREP III BC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.552.

—  
EXTRAIT

L'adresse de Monsieur Rodolpho Amboss, gérant de catégorie B de la Société a changé:

1330 Sixth Avenue, Suite 1200, New York 10019, USA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Mars 2011.

Pour extrait conforme

LBREP III BC S.à r.l.

Michael Denny / Mike Tsoulies

Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2011044966/17.

(110049776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

---

**LBREP III CBC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.012.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.781.

—  
EXTRAIT

L'adresse de Monsieur Rodolpho Amboss, gérant de catégorie B de la Société a changé:

1330 Sixth Avenue, Suite 1200, New York 10019, USA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Mars 2011.

Pour extrait conforme

LBREP III CBC S.à r.l.

Michael Denny / Mike Tsoulies

Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2011044967/17.

(110049785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

---

**Lloyds TSB International Liquidity, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 29.813.

—  
Faisant suite à l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 avril 2011, sont renommés administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2012:

- Mr. David Thomas,
- Mr. Guy Healey,
- Mr. Peter Duynslaeger,
- Mr. David Copperwaite,
- Mr. Jacques Elvinger,

Est renommé réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2012:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2011.

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011056504/20.

(110062409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

---

**LBREP III CH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 138.823.

—  
EXTRAIT

L'adresse de Monsieur Rodolpho Amboss, gérant de catégorie B de la Société a changé:

1330 Sixth Avenue, Suite 1200, New York 10019, USA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2011.

Pour extrait conforme  
LBREP III CH S.à r.l.  
Michael Denny / Mike Tsoulies  
Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2011044968/17.

(110049791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

**LBREP III Direct S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 127.929.

—  
EXTRAIT

L'adresse de Monsieur Rodolpho Amboss, gérant de catégorie B de la Société a changé:  
1330 Sixth Avenue, Suite 1200, New York 10019, USA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Mars 2011.

Pour extrait conforme  
LBREP III Direct S.à r.l.  
Michael Denny / Mike Tsoulies  
Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2011044969/17.

(110049798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

**BBA Aviation Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 45.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 155.587.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

BBA International Investments S.à r.l., Luxembourg Branch, located at 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg being the Luxembourg branch of BBA International Investments S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 72.091 and having its principal place of business at 20, Balderton Street, London W1K 6TL, United Kingdom,

here represented by Mrs. Annick Braquet, notary clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "BBA Aviation Luxembourg Holdings S.à r.l.", a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, on 26 August 2010, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2329 dated 29 October 2010, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155.587 (the "Company").

II.- That the 450 (four hundred fifty) shares having a nominal value of USD 100 (one hundred United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

59361

*Agenda*

1. Waiving of notice right;
2. Termination by anticipation on 17 March 2011 of the current financial year of the Company having started on 8 September 2010;
3. Determination of the opening and closing dates of the subsequent financial year to start on 18 March 2011 and end on 22 March 2011;
4. Amendment of the starting and closing dates of the subsequent financial years to respectively 23 March and 22 March;
5. Subsequent amendment of article 17 and article 18, paragraph 1 of the articles of association of the Company relating to the financial year of the Company; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the sole shareholder of the Company waives its right to prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed of the agenda for the meeting, considers the meeting validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items on the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the sole shareholder of the Company within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

*Second resolution:*

It is resolved to exceptionally terminate the current financial year of the Company having started on 8 September 2010 as at 17 March 2011 instead of 7 September 2011.

*Third resolution:*

It is resolved to fix the opening and closing dates of the subsequent financial year of the Company on 18 March 2011 and end on 22 March 2011.

*Fourth resolution:*

It is resolved to amend the starting and closing dates of the subsequent financial years of the Company to respectively 23 March and 22 March.

*Fifth resolution:*

Further to the resolutions above, it is resolved to amend article 17 article 18, paragraph 1 (the other paragraph of article 18 remain unchanged) of the Articles so that they shall now be read as follows:

“ **Art. 17.** The financial year begins on 23 March and ends on 22 March.”

“ **Art. 18.** Each year, as of 22 March, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

(...)”

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about EUR 1,200.-

There being no further business, the meeting is declared closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith, that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le seizième jour du mois du mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire public résidant à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

BBA International Investments S.à r.l., succursale luxembourgeoise, située au 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg étant la succursale luxembourgeoise de BBA International Investments S.à r.l., une société constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 6 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et son siège effectif de gestion au 20, Balderton Street, Londres, W1K 6TL, Royaume Uni, ici représentée par Mme Annick Braquet, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de «BBA Luxembourg Holdings S.à r.l.», une société constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 6 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg constituée par un acte dressé par Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 26 August 2010, publié au «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» numéro 2329 daté du 29 octobre 2010, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.587 (la «Société»).

II.- Que les 450 (quatre cent cinquante) parts sociales ayant une valeur nominale de 100 USD (cent Dollars américains) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour desquels l'associé unique reconnaît expressément avoir été dûment préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Clôture par anticipation au 17 mars 2011 de l'exercice social en cours ayant commencé le 8 septembre 2010;
3. Détermination des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social suivant, respectivement aux 18 mars 2011 et 22 mars 2011;
4. Modification des dates d'ouverture et de clôture des exercices sociaux à venir de la Société, respectivement aux 23 mars et 22 mars;
5. Modification subséquente de l'article 17 et de l'article 18, paragraphe 1, des statuts de la Société concernant l'exercice social de la Société; et
6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique de la Société, les résolutions suivantes ont été adoptées:

#### *Première résolution:*

Il est décidé que l'associé unique de la Société renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'associé unique de la Société dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

#### *Deuxième résolution:*

Il est décidé d'exceptionnellement clôturer l'exercice social en cours ayant commencé le 8 septembre 2010 au 17 mars au lieu du 7 septembre 2011.

#### *Troisième résolution:*

Il est décidé de fixer les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social suivant, respectivement aux 18 mars 2011 et 22 mars 2011.

#### *Quatrième résolution:*

Il est décidé de modifier les dates d'ouverture et de clôture des exercices sociaux à venir de la Société, respectivement aux 23 mars et 22 mars.

#### *Cinquième résolution:*

Suite aux résolutions ci-dessus, il est décidé de modifier l'article 17 et l'article 18, paragraphe 1 (les autres paragraphes de l'article 18 demeurent inchangés) des Statuts de sorte qu'ils doivent désormais être lus comme suit:

« **Art. 17.** L'exercice social commence le 23 mars et se termine le 22 mars.»

« **Art. 18.** Chaque année, au 22 mars, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses

engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la Société.

(...))».

*Estimation des coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à EUR 1.200.

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mars 2011. Relation: LAC/2011/12751. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 mars 2011.

Référence de publication: 2011043184/151.

(110048804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

**Sela Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 122.436.

*Beschlüsse des Alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft Treffen auf 15. Februar 2008*

Die Unterzeichneten, einziger Gesellschafter der Gesellschaft (die "einziger-Mitglied), übernimmt die folgenden Beschlüsse:

Der alleinige Gesellschafter beschließt, den Rücktritt von Mr. Rutger Baas, auf 23. November 1983 in Amsterdam, Königreich der Niederlande geboren, mit privaten Adressen bei Meerkoet 23, 1191 VH Ouderkerk a / d Amstel akzeptieren als Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum 7. Februar 2008.

- Die Sole Mitglied bestätigt, dass im Anschluss an diese Resignation, wird das Unternehmen die folgenden alleinigen Geschäftsführer haben:

Johannes Maria Gijbertus Baas, auf 9. Juni 1953 in Ouder-Amstel, Königreich der Niederlande, geboren mit privaten Adresse Malmokweg 31, Arubal, Königreich der Niederlande.

Mr. J.G.M. Bass

*Einziger Mitglied*

Référence de publication: 2011056514/20.

(110062640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

**LBREP III Enigma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.708.

EXTRAIT

L'adresse de Monsieur Rodolpho Amboss, gérant de catégorie B de la Société a changé:  
1330 Sixth Avenue, Suite 1200, New York 10019, USA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Mars 2011.  
Pour extrait conforme  
LBREP III Enigma S.à r.l.  
Michael Denny / Mike Tsoulies  
Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2011044970/17.

(110049799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

---

**LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 127.959.

—  
EXTRAIT

L'adresse de Monsieur Rodolpho Amboss, gérant de catégorie B de la Société a changé:  
1330 Sixth Avenue, Suite 1200, New York 10019, USA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Mars 2011.  
Pour extrait conforme  
LBREP III Europe S.à r.l., SICAR  
Michael Denny / Mike Tsoulies  
Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2011044971/17.

(110049773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

---

**LBREP III Fimit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 134.397.

—  
EXTRAIT

L'adresse de Monsieur Rodolpho Amboss, gérant de catégorie B de la Société a changé:  
1330 Sixth Avenue, Suite 1200, New York 10019, USA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Mars 2011.  
Pour extrait conforme  
LBREP III Fimit S.à r.l.  
Michael Denny / Mike Tsoulies  
Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2011044972/17.

(110049802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

---

**Royal Wings Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 18.408.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011051737/9.

(110058123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

---

**Glam Coiffure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1221 Luxembourg, 35, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 159.816.

---

**STATUTS**

L'an deux mille onze, le vingt et un mars;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

Madame Maria Goreti PROENCA DUARTE, coiffeuse, né à Lisbonne (Portugal), le 9 septembre 1978, demeurant à L-3320 Bivange, 4, rue de Bettembourg.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "GLAM COIFFURE S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 2.** La Société a pour objet l'exploitation d'un salon de coiffure pour dames et hommes, la prestation de tous services et soins en la matière, ainsi que le commerce d'articles de la branche.

Généralement, la Société pourra prêter tous services et faire tout commerce généralement quelconque directement ou indirectement rattaché, connexe ou complémentaire à l'exploitation du salon de coiffure.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

**Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 9.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 11.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 14.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

##### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique Madame Maria Goreti PROENCA DUARTE, préqualifiée, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

##### *Loi Anti-blanchiment*

L'associée unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la Société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

##### *Résolutions prises par l'associée unique*

Et aussitôt, la comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-1221 Luxembourg, 35, rue de Beggen.

2. Les personnes suivantes sont nommées aux fonctions de gérantes de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Sandra Isabel PEDRO PARDELHAS PINTO, coiffeuse, née à Lisbonne (Portugal), le 25 mars 1979, demeurant à L-4429 Belvaux, 24, rue Marie Curie, gérante technique, et

- Madame Maria Goreti PROENCA DUARTE, coiffeuse, né à Lisbonne (Portugal), le 9 septembre 1978, demeurant à L-3320 Bivange, 4, rue de Bettembourg, gérante administrative.

3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par les signatures conjointes de la gérante technique et de la gérante administrative.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. G. PROENCA DUARTE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mars 2011. LAC/2011/13094. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 28 mars 2011.

Référence de publication: 2011043285/125.

(110049245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

---

#### **LBREP III Immit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.899.

#### EXTRAIT

L'adresse de Monsieur Rodolpho Amboss, gérant de catégorie B de la Société a changé:  
1330 Sixth Avenue, Suite 1200, New York 10019, USA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Mars 2011.

Pour extrait conforme

LBREP III Immit S.à r.l.

Michael Denny / Mike Tsoulies

Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2011044973/17.

(110049804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

---

#### **Vrucht Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.484.

L'an deux mille onze, le dix-sept février,  
par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,  
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Vrucht Invest S.A. (la «Société»), ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 78.484, constituée suivant acte notarié en date du 13 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 305 du 26 avril 2001.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 5 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2151 du 12 octobre 2010.

L'assemblée est ouverte 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Denis Dumont, directeur de sociétés, demeurant à CH-1203 Genève, 2, rue du Belvédère.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1.- Approbation du projet d'apport entre la Société (société bénéficiaire) et la société GRAND FRAIS IMMOBILIER (société apporteuse), d'une partie d'actif (art 308 bis-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée);

2.- Approbation du projet d'apport entre la Société (société bénéficiaire) et la société GRAND FRAIS IMMOBILIER (société apporteuse) d'une branche d'activité (art 308 bis-3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée).

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée générale décide de ne pas approuver les deux projets d'apports entre la Société (société bénéficiaire) et la société GRAND FRAIS IMMOBILIER (société apporteuse), tels que publiés au Mémorial C, numéro 2606 du 30 novembre 2010, page 125.048 respectivement page 125.067.

Par conséquent, l'assemblée constate que ces projets d'apports sont à considérer comme non venus et qu'aucun transfert d'actifs n'a eu lieu.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. MESTDAGH, F. STOLZ-PAGE, D. DUMONT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 février 2011. LAC/2011/8273. Reçu douze euros €12,-.

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 24 mars 2011.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011045146/58.

(110050440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

**Morgan Stanley Lyra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 132.601.

La Société a pris acte que la nouvelle adresse de V2 Music (Holdings) Limited, Associé de la Société, est la suivante:

20 Bank Street

Canary Wharf

London E14 4AD

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2011.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011044989/16.

(110049930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

---

**Preferred Retail S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.179.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of March.

Before the undersigned notary Maître Martine SCHAEFFER, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting (the "Meeting") of the shareholders of the public limited liability company PREFERRED RETAIL S.A., with registered office in 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, section B, under the number 121.179 (the "Company").

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Me Marc Lecuit, then notary residing in Redange-sur-Attert, on the 17<sup>th</sup> of October 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2365 of the 19<sup>th</sup> of December 2006, and whose articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned Notary on 20 December 2010, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et des Associations.

The Meeting was opened with Mr. Raymond THILL, "maître en droit", professionally residing in Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as Secretary Mrs. Sylvie DUPONT, private employee, professionally residing in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

And the meeting elects as Scrutineer Mrs Germaine SCHWACHTGEN, private employee, with same professional address.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I. The Shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies signed by the appearing persons and the Notary, shall remain here annexed to be registered with the Minutes.

II. As appears from the attendance list, the 25,649 (twenty five thousand six hundred forty nine) shares, representing the entire capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders have been informed beforehand.

III. The Agenda of the Meeting is as follows:

1. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 4.000 (four thousand Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 32,061.41.-(thirty-two thousand sixty-one Euros, and forty-one cents) to EUR 36,061.41 (thirty-six thousand sixty-one Euros and forty-one Cents) by issuing 1040 (one thousand forty) new shares A without nominal value each, 1040 (one thousand forty) new shares B without nominal value each and 1120 (one thousand one hundred twenty) new shares C without nominal value each having the same rights and obligations of the existing shares.

2. Intervention, subscription and payment;

3. Decision to reduce the share capital of the Company by an amount of three thousand five hundred sixty-eight and seventy-five cents (EUR 3,568.75) in order to reduce it from its current amount of EUR 36,061.41 (thirty-six thousand sixty-one Euros and forty-one Cents) represented by twenty-eight thousand eight hundred forty-nine (28,849) shares without nominal value to an amount of thirty-two thousand four hundred ninety-two euro and sixty-six cents (EUR 32,492.66) represented by twenty-five thousand nine hundred ninety-four (25.994) shares without nominal value.

Realisation of such a reduction by means of:

- The reimbursement to John KEHOE of an amount of one hundred forty-two thousand nine hundred twelve euro (EUR 142,912) and cancellation of nine hundred twenty-eight (928) existing A shares held by him;

- The reimbursement to Winfried BÖTTGER of an amount one hundred forty-two thousand nine hundred twelve euro (EUR 142,912) and cancellation of nine hundred twenty eight (928) existing B shares held by him;

- The reimbursement to Ian QUINN of an amount of seventy-six thousand eight hundred forty-six euro (EUR 76,846) and cancellation of four hundred ninety-nine (499) existing C shares held by him;

- The reimbursement to Enda QUINN of an amount of seventy-seven thousand euro (EUR 77,000) and cancellation of five hundred (500) existing C shares held by her.

The reimbursement will be allocated from the Company's share premium account.

The above capital reduction is subject to the provisions of article 69 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Power to be granted to the board of managers to execute the conditions of reimbursement.

4. Subsequent amendment of Article 5 of the Company's Articles of Association to reflect the capital reduction and give it the following wording:

“ **Art. 5.** The Company's capital is thirty-two thousand four hundred ninety-two euro and sixty six cents (EUR 32,492.66) represented by twenty-five thousand nine hundred ninety-four (25.994) shares without nominal value.”

5. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the Meeting unanimously takes the following resolutions.

*First resolution*

The meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 4.000.-(four thousand Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 32,061.41 (thirty-two thousand sixty-one Euros, and forty-one cents) to EUR 36,061.41 (thirty-six thousand sixty-one Euros and forty-one Cents) by issuing 1040 (one thousand forty) new shares A without nominal value each, 1040 (one thousand forty) new shares B without nominal value each and 1120 (one thousand one hundred twenty) new shares C without nominal value each having the same rights and obligations of the existing shares

*Second resolution:*

*Intervention and subscription*

All the 3200-shares (three thousand two hundred) shares representing the entire share capital increase of the Company have been entirely subscribed and fully paid up in cash as follows:

Shareholder	Number of shares subscribed
Ian Quinn . . . . .	560 C
Enda Quinn . . . . .	560C
John KEHOE . . . . .	1040 A
Winfried BÖTTGER . . . . .	1040 B

Therefore the amount of EUR 4.000.-(four thousand euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

*Third Resolution*

The Meeting resolves to reduce the share capital of the reduce the share capital of the Company by an amount of three thousand five hundred sixty-eight and seventy-five cents (EUR 3,568.75) in order to reduce it from its current amount of EUR 36,061.41 (thirty-six thousand sixty-one Euros and forty-one Cents) represented by twenty-eight thousand eight hundred forty-nine (28,849) shares without nominal value to an amount of thirty-two thousand four hundred ninety-two euro and sixty-six cents (EUR 32,492.66) represented by twenty-five thousand nine hundred ninety-four (25.994) shares without nominal value.

Realisation of such a reduction by means of:

- The reimbursement to John KEHOE of an amount of one hundred forty-two thousand nine hundred twelve euro (EUR 142,912) and cancellation of nine hundred twenty-eight (928) existing A shares held by him;
- The reimbursement to Winfried BÖTTGER of an amount one hundred forty two thousand nine hundred twelve euro (EUR 142,912) and cancellation of nine hundred twenty-eight (928) existing B shares held by him;
- The reimbursement to Ian QUINN of an amount of seventy six thousand eight hundred forty-six euro (EUR 76,846) and cancellation of four hundred ninety-nine (499) existing C shares held by him;
- The reimbursement to Enda QUINN of an amount of seventy-seven thousand euro (EUR 77,000)and cancellation of five hundred (500) existing C shares held by her.

The reimbursement will be allocated from the Company's share premium account.

The above capital reduction is subject to the provisions of article 69 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Power to be granted to the board of managers to execute the conditions of reimbursement.

The board of managers has confirmed the fair value of the shares by a resolution taken on March 16, 2011.

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, it is resolved to amend article 5, first paragraph, of the articles of association that henceforth will read as follows:

“ **Art. 5.** The Company’s capital is thirty-two thousand four hundred ninety-two euro and sixty-six cents (EUR 32,492.66) represented by twenty-five thousand nine hundred ninety-four (25.994) shares without nominal value.”

#### *Costs & Expenses*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its share capital reduction, have been estimated at about one thousand six hundred euro (EUR 1,600.-).

There being no further business before the meeting, the latter was thereupon adjourned.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the members of the office, who are known to the notary by their first and last name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Folgt die deutsche Übersetzung des obengenannten Textes**

Im Jahre zweitausendundelf, am einundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Wurde eine außerordentliche Hauptversammlung (die "Hauptversammlung") der Aktionäre der Aktiengesellschaft PREFERRED RETAIL S.A., mit Sitz, 70, route d’Esch, eingetragen im Handels-und Gesellschaftsregister Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 121.179 (die "Gesellschaft") abgehalten.

Die Gesellschaft wurde durch notarielle Urkunde des Notars Maître Marc Lecuit, mit damaligem Amtssitz in Redange-sur-Attert, am 17. Oktober 2006 gegründet, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, unter der Nummer 2365 am 19. Dezember 2006. Die Satzung der Gesellschaft wurde mehrmals abgeändert, letztmalig durch notarielle Urkunde des unterzeichnenden Notars am 20. Dezember 2010, bislang noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et.

Die Hauptversammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Raymond THILL, maître en droit, beruflich ansässig in L-1750 Luxemburg, 74, avenue Victor Hugo.

Der Vorsitzende bestimmt zur Sekretärin Frau Sylvie DUPONT, Privatangestellte, beruflich ansässig in L-1750 Luxemburg, 74, avenue Victor Hugo.

Die Hauptversammlung bestimmt zur Stimmzählerin Frau Germaine SCHWACHTGEN, Privatangestellte, mit gleicher beruflicher Anschrift.

Nachdem das Büro der Hauptversammlung bestimmt und durch den Vorsitzenden festgestellt ist, ersucht der Vorsitzende den Notar, folgendes zu beurkunden:

I. Dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die jeweilige Anzahl der von ihnen gehaltenen Namensaktien in einer Anwesenheitsliste aufgeführt sind. Diese Liste sowie Vollmachten, unterschrieben von den anwesenden Personen und dem Notar, werden dieser Urkunde dauerhaft beigelegt, um gemeinsam mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Anwesenheitsliste ergibt sich, dass alle 25.649 (fünfundzwanzigtausend sechshundertneundvierzig) Namensaktien, darstellend das gesamte Kapital der Gesellschaft, vertreten sind, so dass die Hauptversammlung über alle Punkte der Tagesordnung, über die die Aktionäre fristgerecht vor der Hauptversammlung unterrichtet wurden, rechtsgültig entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung der Hauptversammlung lautet wie folgt:

1. Entscheidung über die Erhöhung des Kapitals der Gesellschaft um einen Betrag von viertausend Euro (EUR 4.000), um es von dem derzeitigen Stand in Höhe von zweiunddreißigtausend einundsechzig Euro und einundvierzig Cent (EUR 32.061,41) auf einen Betrag in Höhe von sechsunddreißigtausend einundsechzig Euro und einundvierzig Cent (EUR 36.061,41) zu bringen, durch Ausgabe und Zeichnung von eintausend vierzig (1.040) Aktien ohne Nominalwert der Klasse A sowie von eintausend vierzig (1.040) Aktien ohne Nominalwert der Klasse B sowie von eintausend einhundertzwanzig (1.120) Aktien ohne Nominalwert der Klasse C;

2. Intervention, Zeichnung und Einzahlung;

3. Entscheidung über die Herabsetzung des Kapitals der Gesellschaft um einen Betrag von dreitausend fünfhundertachtundsechzig Euro und fünfundsiebzig Cent (EUR 3.568,75), um es von dem derzeitigen Stand in Höhe von sechsunddreißigtausend einundsechzig Euro und einundvierzig Cent (EUR 36.061,41), eingeteilt in achtundzwanzigtausend achthundertneundvierzig (28.849) Aktien ohne Nominalwert, auf einen Betrag in Höhe von zweiunddreißigtausend vierhundertzweiundneunzig Euro und sechsundsechzig Cent (EUR 32.492,66), eingeteilt in fünfundzwanzigtausend neunhundertvierundneunzig (25.994) Aktien ohne Nominalwert, zu reduzieren.

Umsetzung dieser Kapitalreduzierung mittels

- Auszahlung an Herrn John KEHOE eines Betrages in Höhe von einhundertzweiundvierzigtausend neunhundertzwölf Euro (EUR 142.912,-) und Streichung von neunhundertachtundzwanzig (928) von ihm gehaltener A-Anteile;
- Auszahlung an Herrn Winfried BOETTGER eines Betrages in Höhe von einhundertzweiundvierzigtausend neunhundertzwölf Euro (EUR 142.912,-) und Streichung von neunhundertachtundzwanzig (928) von ihm gehaltener B-Anteile;
- Auszahlung an Herrn Ian QUINN eines Betrages in Höhe von sechsundsiebzigtausend achthundertsechundvierzig Euro (EUR 76.846,-) und Streichung von vierhundertneunundneunzig (499) von ihm gehaltener C-Anteile;
- Auszahlung an Frau Enda QUINN eines Betrages in Höhe von sechsundsiebzigtausend achthundertsechundvierzig Euro (EUR 76.846,-) und Streichung von fünf hundert (500) von ihr gehaltener C-Anteile;

Die Auszahlungen sollen vom Aktienprämienkonto der der Gesellschaft getätigt werden.

Die Herabsetzung des Gesellschaftskapitals erfolgt gemäß Artikel 69 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

Die Befugnisse zur Festlegung der Art und Weise der Rückzahlung sollen auf den Verwaltungsrat übertragen werden.

4. Anschließend Anpassung von Artikel 5 der Gesellschaftssatzung, um die Reduzierung des Kapitals der Gesellschaft wiederzugeben, mit folgendem neuen Wortlaut:

" **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt zweiunddreißigtausend vierhundertzweiundneunzig Euro und sechsundsechzig Cent (EUR 32.492,66), eingeteilt in fünfundzwanzigtausend neunhundertvierundneunzig (25.994) Aktien ohne Nominalwert.;"

5. Verschiedenes.

Nach Zustimmung zu den Ausführungen des Vorsitzenden und Feststellung ihrer ordnungsgemäßen Zusammensetzung, fasst die Hauptversammlung einstimmig die folgenden Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

Die Hauptversammlung beschließt die Erhöhung des Kapitals der Gesellschaft um einen Betrag von viertausend Euro (EUR 4.000), um es von dem derzeitigen Stand in Höhe von zweiunddreißigtausend einundsechzig Euro und einundvierzig Cent (EUR 32.061,41) auf einen Betrag in Höhe von sechsunddreißigtausend einundsechzig Euro und einundvierzig Cent (EUR 36.061,41) zu bringen, durch Ausgabe und Zeichnung von eintausend vierzig (1.040) Aktien ohne Nominalwert der Klasse A sowie von eintausend vierzig (1.040) Aktien ohne Nominalwert der Klasse B sowie von eintausend einhundertzwanzig (1.120) Aktien ohne Nominalwert der Klasse C

#### *Zweiter Beschluss Intervention und Zeichnung*

Sämtliche dreitausend zweihundert (3.200) Aktien, darstellend die gesamte Aktienkapitalerhöhung der Gesellschaft, wurden wie folgt gezeichnet und voll in bar einbezahlt:

Aktionär	Anzahl und Klasse der gezeichneten Aktien
Ian Quinn . . . . .	560 Klasse C
Enda Quinn . . . . .	560 Klasse C
John KEHOE . . . . .	1.040 Klasse A
Winfried BÖTTGER . . . . .	1.040 Klasse B

Mithin steht der Gesellschaft der Betrag von viertausend Euro (EUR 4.000,-) zur freien Verfügung, worüber dem unterzeichnenden Notar mittels eines Zertifikats über die Sperrung von Gesellschaftskapital Nachweis erbracht wurde.

#### *Dritter Beschluss*

Die Hauptversammlung beschließt die Herabsetzung des Kapitals der Gesellschaft um einen Betrag von dreitausend fünfhundertachtundsechzig Euro und fünfundsiebzig Cent (EUR 3.568,75), um es von dem derzeitigen Stand in Höhe von sechsunddreißigtausend einundsechzig Euro und einundvierzig Cent (EUR 36.061,41), eingeteilt in achtundzwanzigtausend achthundertneunundvierzig (28.849) Aktien ohne Nominalwert, auf einen Betrag in Höhe von zweiunddreißigtausend vierhundertzweiundneunzig Euro und sechsundsechzig Cent (EUR 32.492,66), eingeteilt in fünfundzwanzigtausend neunhundertvierundneunzig (25.994) Aktien ohne Nominalwert, zu reduzieren.

Die Hauptversammlung beschließt die Umsetzung dieser Kapitalreduzierung mittels

- Auszahlung an Herrn John KEHOE eines Betrages in Höhe von einhundertzweiundvierzigtausend neunhundertzwölf Euro (EUR 142.912,-) und Streichung von neunhundertachtundzwanzig (928) von ihm gehaltener A-Anteile;
- Auszahlung an Herrn Winfried BOETTGER eines Betrages in Höhe von einhundertzweiundvierzigtausend neunhundertzwölf Euro (EUR 142.912,-) und Streichung von neunhundertachtundzwanzig (928) von ihm gehaltener B-Anteile;
- Auszahlung an Herrn Ian QUINN eines Betrages in Höhe von sechsundsiebzigtausend achthundertsechundvierzig Euro (EUR 76.846,-) und Streichung von vierhundertneunundneunzig (499) von ihm gehaltener C-Anteile;

- Auszahlung an Frau Enda QUINN eines Betrages in Höhe von sechsundsiebzigtausend achthundertsechsvierzig Euro (EUR 76.846,-) und Streichung von fünfhundert (500) von ihr gehaltener C-Anteile;

Die Auszahlungen werden vom Aktienprämienkonto der der Gesellschaft getätigt.

Die Herabsetzung des Gesellschaftskapitals erfolgt gemäß Artikel 69 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

Die Befugnisse zur Festlegung der Art und Weise der Rückzahlung werden auf den Verwaltungsrat übertragen.

Der Verwaltungsrat hat den Marktpreis der Aktien durch Beschluss vom 16. März 2011 bestätigt.

#### Vierter Beschluss

Infolge der vorausgegangenen Feststellungen und Beschlüsse wird beschlossen, Absatz eins von Artikel fünf der Gesellschaftssatzung anzupassen, so dass er folgenden Wortlaut haben wird:

" **Art.5.** Das Gesellschaftskapital beträgt zweiunddreißigtausend vierhundertzweiundneunzig Euro und sechsundsechzig Cent (EUR 32.492,66), eingeteilt in fünfundzwanzigtausend neunhundertvierundneunzig (25.994) Aktien ohne Nominalwert.“;

#### Kosten & Gebühren

Die Kosten, Auslagen, Gebühren und Honorare, gleich welcher Art, welche von der Gesellschaft getragen werden und die im Zusammenhang mit der Kapitalherabsetzung stehen, werden auf eintausenssechshundert Euro (EUR 1.600,-) geschätzt.

Nachdem alle Punkte der Tagesordnung abschließend von der Hauptversammlung behandelt wurden und niemand mehr das Wort ergriff, wurde diese für beendet erklärt.

#### Erklärung

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch spricht, stellt hiermit fest, dass auf Wunsch der erschienenen Personen, diese Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer Fassung in deutscher Sprache, abgefasst wird, und dass auf Nachfrage der erschienenen Personen, im Falle von Abweichungen zwischen dem Englischen und dem Deutschen Text, die englische Fassung ausschlaggebend sein soll.

WORÜBER Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie am Anfang dieser Urkunde erwähnt.

Und nach Vorlesen an alle Erschienenen und Übersetzung in die Sprache der Vertreter der Erschienenen, alle dem Notar nach Vor- und Nachnamen, Personenstand und Wohnort bekannt, haben alle die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: R. Thill, S. Dupont, G. Schwachtgen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mars 2011. LAC/2011/13449. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2011.

Référence de publication: 2011042795/252.

(110048416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

#### **Quasar System S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 140.672.

#### EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 05 avril 2011 que:

Monsieur Vincent WILLEMS expert-comptable né à Liège (Belgique) le 30 septembre 1975 et demeurant professionnellement au 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg ainsi que Madame Orietta RIMI, née le 29 septembre 1976 à Erice (Italie) et demeurant professionnellement au 40, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg ont été élus administrateurs en remplacement de Monsieur Andrea DE MARIA et de Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

En outre, il est à noter que la société SER.COM S. à r.l. (RCSL B117942), actuellement commissaire en charge du contrôle de nos comptes est désormais domiciliée au 72 Avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Référence de publication: 2011053812/18.

(110060473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

**Trident Luxembourg Holding, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.746.252,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 138.308.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fourth day of February

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Trident Luxembourg Holding, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, with a share capital of EUR 6,746,252 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 138.308 (the "Company").

The Company was incorporated by a deed of the notary Maître Martine Schaeffer, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on April 9, 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated May 28, 2008 under the number 1300.

There appeared,

T&F Tax and Finance (DIFC) Limited, as Trustees of the JAS SETTLEMENT, a company incorporated in the Dubai International Financial Centre (DIFC) in the United Arab Emirates (UAE) whose registered office is situated at DIFC, Level 5, Precinct Building 2, Gate Precinct, PO Box 506565, Dubai, UAE (the "Sole Shareholder").

Represented by Régis Galiotto, notary clerk residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 6,746,252 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder, through its proxy holder, requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Transfer of the registered office of the Company;
2. Subsequent amendment of the article 5 of the articles of association of the Company; and
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved to transfer the register office of the Company from 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg to 48, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with immediate effect.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution the Sole Shareholder resolved to amend the article 5 of the articles of association of the Company to read as follows:

**" Art. 5. Registered office.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad."

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the transfer of its registered office, have been estimated at about one thousand four hundred Euros (1,400.-Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the persons appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société Trident Luxembourg Holding, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 6.746.252 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.308 (la «Société»).

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en date du 9 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 28 mai 2008, sous le numéro 1300.

A comparu:

T&F Tax and Finance (DIFC) Limited, en qualité de Trustees du JAS SETTLEMENT, une société au Dubai International Financial Centre (DIFC) aux Emirats-Arabes Unis ayant son siège social au DIFC, Niveau 5, Precinct Building 2, Gate Precinct, PO Box 506565, Dubai, Emirats-Arabes Unis (l'«Associé Unique»).

Représenté ici par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand -Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrées avec ce dernier.

Les 6.746.252 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

L'Associé Unique représenté par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de la Société;
2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société; et
3. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution*

Il est décidé de transférer le siège social de la société du 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg au 48, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg avec effet immédiat.

#### *Seconde résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 5. Siège.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand -Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand -Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand -Duché de Luxembourg ou à l'étranger.»

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison du transfert de son siège social, s'élève à environ mille quatre cents Euros (1.400.-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparantes représentées par leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 mars 2011. Relation: LAC/2011/10054. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 mars 2011.

Référence de publication: 2011043952/115.

(110049994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

---

**LBREP III Marina Towers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.120.

—  
EXTRAIT

L'adresse de Monsieur Rodolpho Amboss, gérant de catégorie B de la Société a changé:

1330 Sixth Avenue, Suite 1200, New York 10019, USA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Mars 2011.

Pour extrait conforme

LBREP III Marina Towers S.à r.l.

Michael Denny / Mike Tsoulies

Gérant de Catégorie A / Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2011044974/17.

(110049805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

---

**Delta Africa Holding SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 100.970.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011053643/10.

(110060193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

---

**Suvaki S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 119.534.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour: SUVAKI S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Lionel ARGENCE-LAFON

Référence de publication: 2011058714/15.

(110065387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

---